



Commission Régionale Futsal

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°22

Réunion du mardi 05 décembre 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 1

26050721 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / CRETEIL FUTSAL 1 du 09/12/2023

La Commission,

Pris connaissance des courriels du club d'ISSY LES MOULINEAUX FC et de la Mairie indiquant ne pas disposer de gymnase pour cette rencontre,

Considérant que le club d'ISSY LES MOULINEAUX FC sollicite le report ou l'inversion du match,

Considérant que l'équipe d'ISSY LES MOULINEAUX FC a déjà eu 2 matchs inversés sur cette phase aller suite à des indisponibilités de gymnase,

Considérant que cette rencontre est fixée depuis le début de saison au 09/12/2023 et qu'il apparaît que le club sollicite la mise à disposition du gymnase de la Cité des Sports auprès de sa Mairie le lundi 04/12/2023,

Considérant que l'équipe d'ISSY LES MOULINEAUX FC a déjà une rencontre en retard (Face à DIAMANT FUTSAL),

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à la demande du club et lui demande de fournir un gymnase de repli pour ce vendredi 08/12/2023 – 12h00.

Etant précisé que compte tenu des délais de prévenance, l'accord de CRETEIL FUTSAL sera nécessaire en cas de changement de l'horaire du coup d'envoi.

Copie Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX.

26050687 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / DIAMANT FUTSAL 1 reporté au 22/12/2023

La Commission,

Pris connaissance du courriel d'ISSY LES MOULINEAUX FC indiquant les difficultés rencontrées sur la disponibilité d'un gymnase pour ce match,

Considérant que le report de cette rencontre ne provient pas d'une indisponibilité de gymnase à la date initiale mais d'une décision de la Comité d'Appel Chargé des Affaires Courante de la LPIFF,

Par ces motifs,

Accorde un délai supplémentaire au club d'ISSY LES MOULINEAUX FC pour proposer une date en semaine pour jouer ce match et fixe une nouvelle date butoir au mercredi 31/01/2024 à 20h30.

Elle encourage vivement le club d'ISSY LES MOULINEAUX FC à revenir vers elle afin de lui communiquer une date pour ce match et précise que l'inversion ne sera pas possible compte tenu du nombre important de matchs déjà inversés pour cette équipe sur la phase aller (2 matchs).

Copie Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX.